



## DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS

Fiche à remplir UNIQUEMENT :

- Pour une première demande

Ou

- Pour une modification de l'occupation actuelle

- A déposer en mairie avant la 20 juin 2023 pour la saison 2023-2024 (1<sup>er</sup>/07)
- Documents à fournir : Extrait du registre du commerce (Kbis de commerce < 3 mois)

RAISON SOCIALE- COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE :

.....

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Type:  Fixe

Surface souhaitée : ..... m<sup>2</sup> Nombre de supports souhaités : .....

Détail : .....

Schéma d'implantation :

Fait à Espelette le.... /..... /.....

<sup>2</sup>Signature du propriétaire ou du gérant (obligatoire)

Pour information le tarif est de 22 € /m<sup>2</sup>. 80 € par support publicitaire de pré enseigne. Le règlement d'occupation du domaine public et sa charte qualité sont disponibles sur le site de la commune : [www.espelette.fr](http://www.espelette.fr) ou en mairie.